

# Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle  
Ministère des Services sociaux et communautaires

## LE BUDGET DE 2007 ET LES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE



La députée Laurel Broten et la ministre Madeleine Meilleur au Community Living Toronto, le 27 mars

Le mardi 22 mars, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une affectation de plus de 200 millions de dollars sur quatre ans aux dépenses de fonctionnement supplémentaires pour appuyer les organismes qui offrent des services à des adultes vulnérables. Les fonds supplémentaires en 2007-2008 augmenteront à chacune des trois années subséquentes. Nous vous communiquerons les détails de ces versements dans un prochain numéro du bulletin.

Le budget prévoit également un autre investissement de 7 millions de dollars en nouveaux fonds pour les dépenses en capital à l'intention des organismes communautaires qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, en plus des 29 millions de dollars affectés aux dépenses en capital annoncés récemment. Ces investissements sont un élément clé du plan du gouvernement visant à promouvoir une main d'œuvre plus forte tout en renforçant la capacité des organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

# Point de mire : La réorganisation

Grâce à ces nouveaux fonds, le gouvernement aura investi plus de 500 millions de dollars depuis 2003 dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Il contribue ainsi à renforcer ce secteur, à aider les organismes à améliorer et à soutenir les services communautaires et en établissement et à accroître l'aide aux personnes qui s'occupent de membres de leur famille à la maison.

La ministre des Services sociaux et communautaires, Madeleine Meilleur, a visité l'organisme Community Living Toronto le 27 mars, où l'annonce de l'investissement a

été chaudement applaudie. « Notre budget de 2007 confirme l'engagement continu du gouvernement à appuyer et à renforcer les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à bâtir des collectivités plus inclusives, a déclaré Madame Meilleur. Le changement prend du temps et je vous suis très reconnaissante de votre participation et de votre appui alors que nous élaborons un nouveau système qui sera équitable et d'accès plus facile. »

Pour obtenir d'autres renseignements sur le budget de 2007, visitez le site du ministère des Finances au <http://ontariobudget.ca/french/chpt1a.html#8d>. ■

## Les six principes de la réorganisation

1. **La citoyenneté à part entière** – les mécanismes de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle favorisent l'autodétermination et la participation à tous les aspects de la vie de la collectivité.
2. **L'équité** – les services de soutien sont équitables et les personnes se trouvant dans des situations similaires reçoivent des services comparables partout dans la province.
3. **L'accessibilité et la transférabilité** – l'aide financière et les mécanismes de soutien sont souples et la personne pourra continuer d'en bénéficier si elle déménage dans une autre collectivité.
4. **La sécurité et la protection** – les mécanismes de soutien sont conçus pour assurer un équilibre entre une supervision adéquate, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, et le droit à l'autodétermination, au respect de la vie privée et à la confidentialité.
5. **La responsabilisation** – la prestation des services comportera des mécanismes qui obligeront les fournisseurs à rendre des comptes aux personnes qui utilisent leurs services, ainsi qu'au ministère, en ce qui concerne la qualité de ces services et les résultats obtenus.
6. **La durabilité** – le financement et les mécanismes de soutien sont déterminés en fonction d'une évaluation des besoins et des ressources disponibles dans le contexte d'un plan à long terme relativement au système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

## RÉORGANISER LES SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE EN ONTARIO

La province de l'Ontario fournit des services et des mécanismes de soutien aux personnes qui ont une déficience intellectuelle depuis plus d'un siècle.

En 1987, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à transformer le système de services en établissement en un système de services communautaires axé sur une plus grande intégration sociale, l'autonomie et le choix. Au cours des 30 dernières années, l'Ontario a fermé 13 foyers gouvernementaux pour adultes ayant une déficience intellectuelle, et favorisé ainsi l'intégration communautaire de plus de 6 000 personnes.

En 2004, le gouvernement a annoncé la fermeture des trois derniers établissements gouvernementaux et notre objectif à cet égard sera atteint d'ici le 31 mars 2009.

Tout en terminant la dernière étape de l'intégration communautaire totale, nous avons construit de nouvelles résidences communautaires, effectué des réparations et des rénovations aux résidences actuelles, renforcé le système de soutien communautaire et lancé de nouvelles initiatives pour fournir aux personnes ayant une déficience intellectuelle un système de services équitable, accessible et durable.

Dans le cadre de son engagement à bâtir une province plus inclusive, le gouvernement, en collaboration avec des personnes ayant une déficience intellectuelle, des familles et des organismes communautaires, jette les bases de la

prochaine génération de services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Depuis 2004, lorsqu'il a annoncé son intention de réorganiser ce système de services, le gouvernement a mis en œuvre diverses initiatives; en voici quelques exemples :

- Des changements de fond ont été apportés au *Programme de services particuliers à domicile* (PSPD) en 2005 afin d'en accroître l'admissibilité et la souplesse et de donner plus de choix aux participants quant aux modes de prestation des services.
- Le lancement en 2005 de la *Subvention ontarienne pour l'orientation et le choix de carrière dans le cadre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* en vue d'accroître les possibilités pour les étudiantes et les étudiants d'acquérir les compétences dont ils ont besoin sur les plans clinique et de la recherche pour devenir des spécialistes dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario.
- La mise en œuvre de *l'Initiative de mentorat pour l'intégration communautaire* en mars 2006 a suscité un énorme intérêt. Cette initiative permet d'exposer des élèves du secondaire à des expériences postsecondaires et de les aider à explorer leur collectivité afin de pouvoir décider en connaissance de cause ce qu'ils aimeraient faire quand ils quitteront l'école.

# Point de mire : La réorganisation

- L'établissement dans l'ensemble de la province de quatre *Réseaux communautaires de soins spécialisés* en mars 2006. En s'associant au système des services spécialisés, les réseaux coordonneront mieux les ressources, accroîtront la gamme et la disponibilité des mécanismes de soutien spécialisés, et perfectionneront la capacité communautaire grâce à des initiatives conjointes en recherche, en formation et en éducation.
- *Opportunités et Action* est un document de travail publié en mai 2006 qui expose les grandes lignes d'une nouvelle vision des mécanismes de soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et qui sollicite les commentaires de particuliers, de familles et d'organismes.
- Un *Comité de spécialistes de la déficience intellectuelle* qui s'est réuni pendant l'été et l'automne de 2006 pour fournir un avis sur l'élaboration de critères d'admissibilité qui définiraient plus clairement qui a une déficience intellectuelle et qui a le droit de présenter une demande de soutien et de services financés par le ministère.
- Depuis la parution du document *Opportunités et Action*, entre autres projets, le ministère a collaboré avec des représentantes et représentants d'associations de revendication, des familles et des organismes et associations communautaires dans le but de concevoir un processus uniforme et simplifié de demande de soutien et de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Une nouvelle *trousse de demande* est présentement mise à l'essai.

Nous serons heureux de partager avec vous les détails du budget de l'Ontario en ce qui concerne les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, dans les prochains numéros de notre bulletin. ■

## Pour nous joindre

Ministère des Services sociaux et communautaires

Direction des politiques en matière de déficience intellectuelle

Édifice Hepburn, 4e étage

80, rue Grosvenor

Toronto (Ontario) M7A 1E9

Téléphone : 416 327-4954

Télécopieur : 416 325-5554

Téléphone sans frais : 1 866 340-8881

Télécopieur sans frais : 1 866 340-9112

Courriel :

**[DStransformation.mcass@css.gov.on.ca](mailto:DStransformation.mcass@css.gov.on.ca)**

Il est aussi possible de télécharger une version de ces bulletins en visitant site Web :

**<http://www.mcass.gov.on.ca>**